

Les origines de la démocratie

Domaines d'études:

- Les origines historiques de la démocratie: modèles antiques (démocratie et *res publica*); république et monarchie parlementaire.
- La démocratie et les élections: la participation, l'abstention et le vote blanc; les campagnes électorales et l'informations des citoyens; les parties politiques.

Objet d'enseignement:

- La démocratie athénienne, La République romaine, un exemple européen de monarchie parlementaire.

Résumé: La démocratie désigne à l'origine un régime politique dans lequel tous les citoyens participent aux décisions publiques et à la vie politique de la cité. Dans cet article vous verrez comment elle a été créée, quelles sont ses origines et ses principaux réformateurs. De la démocratie athénienne, en passant par la République romaine jusqu'à la monarchie parlementaire de l'Espagne, la démocratie a subi bien des changements. La création de nouvelles institutions au 5^{ème} siècle av. J.-C. tel que l'Ecclesia pour prendre la parole et voté afin d'établir de nouvelles lois, ont permis aux athéniens d'améliorer leur vie en tant que citoyens. En parallèle, l'empire romain a lui aussi changé son système politique. Les romains ont opté pour la République, où certains magistrats sont élus pour s'occuper de la vie publique de la cité, par exemple le Sénat, composé de 300 membres, est la plus haute autorité de la ville et il s'occupe des affaires financières et religieuses de l'empire. Plus tard, la monarchie parlementaire encore présente de nos jours, comporte un roi et un parlement, mais souvent le parlement à plus d'influence que le roi quand il est question d'instaurer de nouvelles lois. Par exemple, le roi d'Espagne, Felipe VI, décide en grande partie de son gouvernement mais c'est au gouvernement lui-même, composé du président, des vice-présidents et des ministres, que revient le pouvoir exécutif.

Athènes, berceau de la démocratie

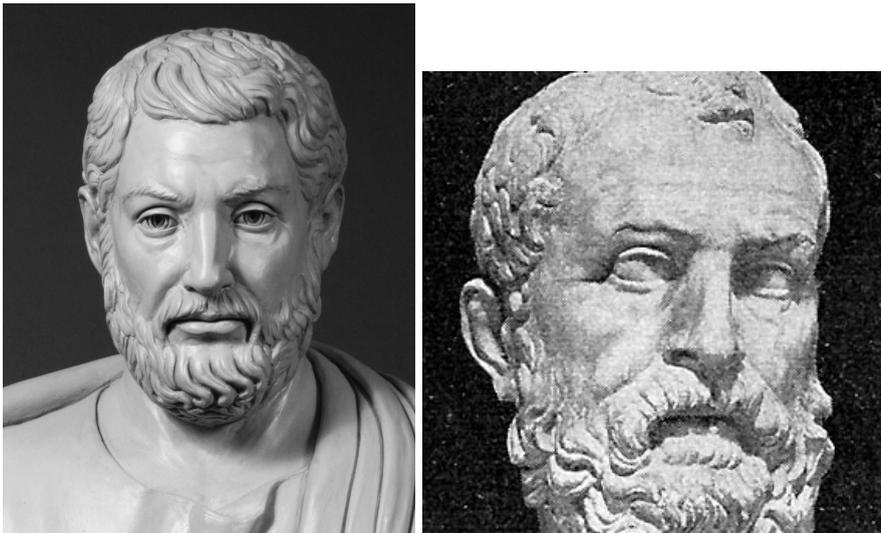
En 621 av. J.-C., Dracon édicte les premières lois écrites, qui permettent d'éviter les dérives liées au manque de règles clairement établies. Durant la même période, le grec Solon serait considéré comme le « père de la démocratie ». C'est au cours de son voyage en Égypte qu'il a connu pour la première fois cette notion d'égalité entre les êtres humains. Solon répartit les citoyens en classe selon leur richesse. Les plus riches participent aux choix politiques.

Les premières expériences d'un régime politique démocratique ont lieu pendant l'Antiquité, dans la cité grecque d'Athènes. Le terme "démocratie" vient du grec ancien "dêmos", qui signifie "peuple", et "kratos", qui signifie "pouvoir". La démocratie est donc le "pouvoir du peuple".

Pour les Athéniens, le peuple se limite aux citoyens, c'est-à-dire aux hommes libres, nés de pères athéniens. Le groupe de citoyens n'inclut donc pas les femmes, les enfants, les étrangers et les esclaves. Il n'y a donc qu'environ 10% de la population d'Athènes qui fait partie des citoyens.

Évidemment, la démocratie athénienne, fort différente de nos démocraties modernes, ne s'est pas implantée du jour au lendemain. La mise en place d'un régime politique où l'ensemble des citoyens pouvait participer à la prise de décision était inédite dans le monde grec. C'est donc graduellement que les institutions démocratiques ont vu le jour à Athènes.

Les réformateurs Athéniens



Au 8^{ième} siècle av. J.-C. est fondée la cité-état d'Athènes, une cité autonome qui englobe non seulement la ville d'Athènes, mais également les territoires avoisinants. Plutôt qu'être dirigée par un roi, Athènes est alors gouvernée par un petit groupe de puissants aristocrates, c'est ce qu'on appelle l'oligarchie.

C'est au cours de cette période oligarchique que se mettent en place les fondements de la démocratie athénienne. Des réformateurs instaurent progressivement les mesures politiques et législatives qui favoriseront la participation des citoyens à la vie publique.

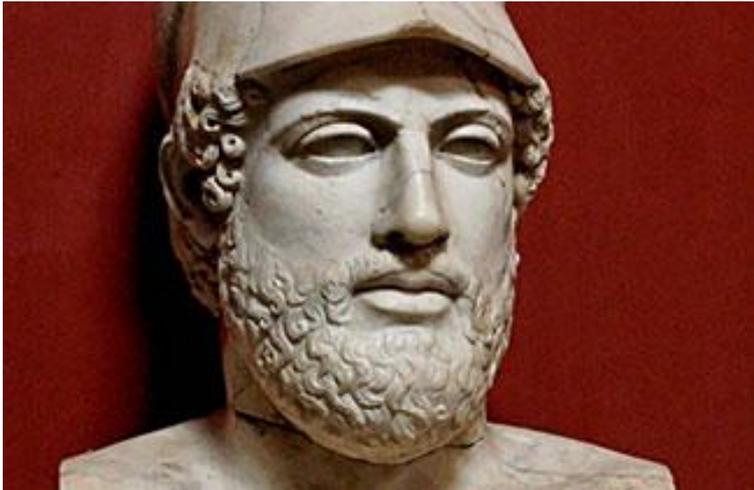
D'abord, à la fin du 7^{ième} siècle av. J.-C., Dracon, un législateur athénien, rédige un code qui constitue une première tentative d'instituer un droit écrit commun pour tous les citoyens.

Au début du 6^{ième} siècle av. J.-C., Solon, homme d'état et législateur athénien, met en oeuvre des réformes judiciaires et politiques, notamment l'abolition de l'esclavage pour régler les dettes et l'affranchissement de citoyens pauvres et état de dépendance envers les riches aristocrates

Enfin, Clisthène, homme politique et réformateur athénien, joue un rôle primordial à la fin du 6^{ième} siècle av. J.-C. pour remanier les institutions politiques d'Athènes et permettre la naissance de la démocratie. Clisthène répartit les citoyens en 10 tribus territoriales. De la sorte, tous les citoyens d'une portion de territoire, peu importe leur fortune ou leur naissance, font partie d'une même tribu. Cette réforme affaiblit la puissance de l'ancienne aristocratie et véritablement l'isonomie, c'est-à-dire l'égalité de tous les citoyens devant la loi, qu'ils soient riches ou pauvres.

Mais c'est après les guerres médiques contre les Perses au milieu du 5^{ème} siècle av. J.-C. que l'âge d'or de la démocratie athénienne commence.

Les institutions démocratiques athéniennes



Contrairement à notre démocratie représentative, le régime politique athénien est une démocratie directe, c'est-à-dire que les citoyens peuvent participer directement aux décisions d'ordre public. De même, les principales institutions politiques assurent une participation équitable à la gouvernance de la cité, notamment en octroyant une grande place au tirage au sort lors de la nomination aux charges publiques. La méthode du tirage au sort a été choisie car selon les athéniens, ce sont les dieux qui choisissent qui seront les plus méritants pour accéder au poste de dirigeant de la cité.

Chaque année, la majorité des magistrats de la cité sont tirés au sort parmi les citoyens. Seules les hautes magistratures militaires et financières sont attribuées par élection.

Par conséquent, l'une des principales figures de la démocratie athénienne, Périclès, a ainsi été réélu comme stratège militaire pendant une quinzaine d'années consécutives, de 443 à 429 av. J.-C., ce qui lui a permis d'influencer grandement la vie politique d'Athènes à cette période.

Une fois nommés, les magistrats reçoivent un "misthos", une indemnité financière pour compenser la perte d'une journée de travail et ainsi assurer la possibilité à tous les citoyens, même les plus pauvres, de participer à la vie publique. Les magistrats sont également responsables de leurs actes et doivent en rendre compte au peuple. Par exemple, une défaite d'Athènes lors d'une bataille peut entraîner des conséquences graves, pouvant aller jusqu'à la condamnation à mort, pour les magistrats militaires si les citoyens jugent responsables.

Les magistrats publics ont pour mandat d'exécuter les décisions prises par l'Ecclésia, l'assemblée populaire où l'ensemble des citoyens est convoqué une quarantaine de fois dans l'année, habituellement sur la colline de la Pnyx. Les citoyens peuvent y prendre la parole et, surtout, ils y votent, à main levée ou parfois par bulletins secrets, toutes les décisions touchant la vie dans la cité, que ce soit la construction d'un temple, l'augmentation des impôts ou la déclaration d'une guerre.

L'assemblée a aussi le pouvoir d'ostracisme, c'est-à-dire de voter pour bannir d'Athènes, pendant 10 ans, un citoyen dont on craint que les ambitions personnelles puissent mener à la tyrannie.

Les travaux de l'Ecclésia sont organisés par la Boulè, un conseil formé de 500 citoyens tirés au sort annuellement, siégeant en alternance et recevant un misthos. En plus de préparer les décrets soumis au vote de l'Ecclésia, la Boulè a aussi pour mandat de gérer l'administration de la cité, d'encadrer les travaux de construction et d'exercer un contrôle sur les détenteurs d'une magistrature publique, notamment en les obligeant à rendre des comptes devant l'assemblée à leur sortie de charge. Enfin, l'Héliée est un tribunal populaire formé de 6000 citoyens également tirés au sort annuellement. Pour chaque cause entendue, on convoque quelques centaines d'entre eux pour écouter les parties et voter secrètement un verdict. Pour les cas de meurtres ou les questions religieuses, on confie le dossier à l'Aréopage, une institutions datant de la période oligarchique, mais dont la vocation change au cours de 5^{ème} siècle av. J.-C. pour devenir un tribunal formé de 10 magistrats.

Malgré la conquête d'Athènes par le roi Philippe II de Macédoine. Ce n'est qu'en 322 av. J.-C., après la mort d'Alexandre le Grand, que le pouvoir macédonien impose à Athènes un régime politique oligarchique.



Rome : l'instauration d'une république

À l'aube du 5^e siècle av. J.-C., Athènes n'est pas la seule cité à modifier son système politique. À Rome, la royauté est abolie en 509 av. J.-C. pour faire place à un nouveau régime : la République. Ce mot vient du latin *res publica* qui signifie « chose publique » et réfère ainsi aux affaires publiques de la cité gérées collectivement par certains groupes de citoyens autorisés à participer à la vie publique.

Il faut savoir que le concept de citoyen à Rome est fort différent de celui qui existe à Athènes. Certes, comme dans la cité grecque, l'homme né d'un père citoyen romain et reconnu par ce dernier devient à son tour citoyen une fois adulte. Or, la citoyenneté romaine peut également être acquise, que ce soit par des habitants de territoires annexés, par des élites étrangères alliées de Rome, par les enfants d'affranchis (anciens esclaves), plus tard par des soldats auxiliaires à la fin de leur service militaire, etc. En 212 apr. J.-C., l'empereur Caracalla accorde même la citoyenneté romaine à tous les hommes libres de l'Empire romain.

En revanche, contrairement à l'Athénien qui, par son statut de citoyen, obtient automatiquement, peu importe sa fortune, tous les droits politiques au sein de la cité, la citoyenneté romaine ne s'accompagne pas de droits socio-politiques communs à tous. À Rome, la naissance et la fortune jouent un rôle primordial en ce qui concerne le droit de participer à la vie politique et la possibilité d'occuper des charges publiques.

De ce fait, contrairement au cas d'Athènes, la démocratie n'a jamais été instaurée à Rome. L'ensemble des citoyens n'a jamais réellement pu participer directement à la prise de décisions d'ordre public. Néanmoins, la République romaine est basée sur des institutions politiques qui permettent à certains citoyens de participer à la vie politique.

Les institutions politiques de la République romaine

Sous la République romaine, on retrouve trois types d'organes politiques : les assemblées populaires, les magistratures et le Sénat. Il existe 4 assemblées (comices) où les citoyens recensés sont convoqués pour adopter des lois ou élire des magistrats, chaque comice ayant des attributions spécifiques. Or, le suffrage n'est pas égalitaire. Depuis le 6^e siècle av. J.-C. (époque royale), les citoyens sont répartis en tribus territoriales et, en fonction de leurs richesses, en 5 classes censitaires. Selon les comices, le poids du vote d'un citoyen est influencé par sa naissance, sa tribu ou sa classe censitaire. Par exemple, dans les comices centuriates, les deux premières classes censitaires (les plus fortunées) votent en premier et peuvent, à elles seules, atteindre la majorité absolue avant même que les citoyens des autres classes aient voté. Le résultat du suffrage est ainsi, la plupart du temps, déterminé par les riches familles aristocratiques.

Cette préséance des plus fortunés se remarque également au sein des magistratures. Au début de la République romaine, seuls les membres de la première classe censitaire peuvent être magistrats. Ces derniers sont habituellement élus pour un an et, contrairement à Athènes, ne sont pas rémunérés. Il existe plusieurs types de magistrats, chacun ayant des fonctions spécifiques. Les plus importants sont les deux consuls, chargés en collégialité de gouverner la ville, de commander l'armée et de proposer des lois. Il existe également des magistratures extraordinaires comme la dictature qui, à la différence de l'usage moderne, accorde le pouvoir absolu à un seul individu uniquement pour 6 mois en cas de péril grave pour la cité (désastre militaire, crise politique, etc.).

Enfin, la République romaine comporte un Sénat. Au début de la période républicaine, le conseil est formé de 300 membres (nombre qui augmentera au cours des siècles), tous issus, encore une fois, des riches familles aristocratiques de Rome. Le Sénat est un organe de consultation qui, en vérité, constitue la plus haute autorité de la cité et le véritable centre de son gouvernement. Bien que le Sénat n'ait pas le pouvoir de proposer des lois, son autorité morale lui permet d'avoir une influence majeure sur l'ensemble de la politique romaine : religion, finances publiques, administration, politiques extérieures, etc.



Les luttes politiques sous la République romaine

Au moment où naît la République romaine, les citoyens romains sont divisés en deux catégories : les patriciens, descendants des grandes familles aristocratiques à l'origine de la fondation de Rome, et les plébéiens, la masse des hommes libres, généralement paysans ou artisans.

Au début de la République, les postes de sénateurs et de magistrats sont réservés aux patriciens, lesquels forment sans surprise les premières classes censitaires.

Les premiers siècles de la République sont ainsi marqués par des revendications acharnées des plébéiens pour obtenir davantage de droits politiques. La lutte des plébéiens n'est pas vaine : élection de leurs propres magistrats (tribuns de la plèbe et édiles de la plèbe), adoption d'un code de lois écrites (Loi des XII Tables), accession progressive aux différentes magistratures, pouvoir de voter des lois (les plébiscites), etc.

Au 3^e siècle av. J.-C., la distinction entre patriciens et plébéiens tend à s'estomper. Or, les classes censitaires existent toujours. De ce fait, les riches familles patriciennes et plébéiennes se rassemblent dans un nouveau groupe social basé sur la fortune plutôt que la naissance : la nobilitas. Comme les patriciens lors des premiers siècles de la République, les membres de la nobilitas monopolisent l'ensemble des sièges du Sénat et toutes les hautes magistratures.

Pendant toute la période républicaine, malgré les apparences démocratiques (votes des comices, élections des magistrats, etc.), le pouvoir à Rome est toujours contrôlé par une minorité de citoyens : il demeure entièrement concentré entre les mains du patriciat et, ensuite, de la nobilitas. Au 2^e siècle av. J.-C., certains groupes politiques (les Populaires) militent, parfois avec violence, pour une meilleure répartition des pouvoirs et des privilèges, mais leurs luttes ne donnent pas les résultats escomptés.

Au 1^{er} siècle av. J.-C., l'ambition personnelle de plusieurs généraux romains, dont Jules César, plonge la République dans une série de guerres civiles qui ébranle fortement les assises politiques de Rome.

En 31 av. J.-C., Octave bat Marc-Antoine et Cléopâtre à la bataille d'Actium, mettant ainsi fin aux querelles fratricides. Pour maintenir la paix, le Sénat confie plus de pouvoirs et de privilèges à Octave, qui recevra éventuellement le titre d'Auguste. Nommé premier des sénateurs (princeps), Auguste cumule tant de charges publiques et militaires qu'il finit par diriger l'ensemble des rouages de la vie politique romaine.

C'est ainsi que naît un nouveau régime politique à Rome : le Principat. Bien que les institutions républicaines soient maintenues en apparence, le pouvoir effectif est maintenant entre les mains d'un seul homme, l'empereur .

La Monarchie parlementaire en Europe



L'Espagne se définit dans sa Constitution comme une monarchie parlementaire constitutionnelle, ce qui se traduit dans les faits que le roi se voit à la fois limité dans ses prérogatives par la Constitution, mais également par l'existence de deux chambres délibérantes élues, pour l'une par le peuple (le Congrès des députés), pour l'autre partiellement par les communautés autonomes (le Sénat).

Le roi Felipe VI règne depuis 2014. Il est chef de l'État et des différentes communautés autonomes, c'est pour cela que le titre de roi d'Espagne ne correspond dans les faits qu'à l'exercice des fonctions établies par la Constitution de 1978, les statuts des autonomies pouvant lui octroyer des fonctions propres. C'est ainsi que les présidents des communautés autonomes sont nommés par le roi sur proposition des parlements autonomes, alors que l'administrateur de l'État au sein des communautés est, lui, nommé en conseil des ministres par le président du gouvernement central.

Le roi ouvre également les nouvelles législatures des Cortes Generales et des parlements autonomes, il exerce le commandement suprême des forces armées et est le plus haut représentant du pays dans les relations internationales. Le roi est le chef de l'État, symbole de son unité et de sa pérennité ; il est l'arbitre et le modérateur du fonctionnement régulier des institutions. À ce titre, le Roi a droit d'entrée et de présence au sein du Congrès des députés et en assure alors la présidence, ce que les autres monarchies européennes n'autorisent généralement pas.

Le pouvoir exécutif est aussi confié au gouvernement, composé du président, des vice-présidents et des ministres. Le président est nommé, sur la proposition des députés du Congrès, par le roi et obtient un mandat de 4 ans si sa candidature est acceptée par la majorité des membres du Congrès des députés. Le gouvernement a comme rôle principal de diriger la politique intérieure et extérieure, l'administration civile et militaire et la défense de l'État. Il exerce aussi la fonction exécutive et le pouvoir réglementaire conformément à la constitution et à la loi. De plus, il est celui qui gère le budget de l'État espagnol. Le gouvernement est responsable solidairement de ses actions politiques

devant le Congrès des députés, devant lequel il rend compte de sa gestion toutes les semaines.

